



académie
Amiens

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction des services
départementaux de l'éducation
nationale
de l'Oise

Division des Affaires Financières et
de la Formation

Dossier suivi par
Sabrina SAINT
Annie MASSON

Tél.
03.44.06.45.62
Fax.
03.44.48.67.25
Mél.
sabrina.tinelle@ac-amiens.fr
annie.masson@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 Beauvais cedex

Horaires d'ouverture :
8h30 à 17h30,
du lundi au vendredi

Beauvais, le mardi 4 décembre 2012

La directrice académique des services de
l'éducation nationale,
Directrice des services départementaux de
l'éducation nationale de l'Oise

A

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation nationale chargés de circonscription du
1^{er} degré
(pour information)

Mesdames et Messieurs les Principaux de collège
ayant des SEGPA, ULIS et classes relais,
(pour attribution et diffusion)

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école et
d'établissements spécialisés
(pour attribution et diffusion)

Mesdames et Messieurs les Enseignants
(pour attribution)

Objet : Recueil de candidatures des personnels enseignants du 1^{er} degré aux formations de préparation au Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les enseignements adaptés et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap (CAPA-SH) – Année 2013-2014

Références :

- Décret n°2004-13 du 5 janvier 2004
- Arrêtés du 5 janvier 2004 parus au BOEN spécial n°4 du 26 février 2004 relatifs aux options du CAPA-SH, à l'organisation de l'examen du CAPA-SH et à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée
- Sous réserve de la publication de la note de service ministérielle relative à la formation de préparation au CAPA-SH – année scolaire 2013 -2014

Pièce jointe : dossier de candidature

La présente circulaire précise les modalités selon lesquelles vont s'effectuer pour l'année scolaire 2013-2014, le recueil des candidatures et l'admission à un stage de formation professionnelle des personnels du premier degré désireux de préparer le **certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) session 2014.**

1. Les caractéristiques et les principes de la formation de base préparant au CAPA-SH

La formation spécialisée préparant au CAPA-SH, définie par les textes visés en référence, est caractérisé par les points suivants :

↳ Les enseignants en formation sont installés à titre provisoire, à temps complet, dès la rentrée scolaire, sur un poste qui correspond à l'option qu'ils ont choisie.

↳ La formation dispensée par l'IUFM ou l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) comporte des heures de regroupement organisées en modules.

↳ Trois semaines de cette formation se déroulent durant le troisième trimestre de l'année scolaire précédant l'installation sur un poste spécialisé dans le but de permettre aux stagiaires la prise en charge des élèves dès la rentrée scolaire.

↳ Les enseignants en formation bénéficient, pendant l'année d'exercice sur poste spécialisé, en dehors des temps de regroupement, d'un accompagnement et d'un suivi diversifiés de la part des formateurs et des équipes de circonscription.

2. Le choix des options :

Les candidats émettent un vœu prioritaire sur une option et peuvent émettre, de façon subsidiaire, un second vœu.

↳ Option A : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds et malentendants

↳ Option B : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles et malvoyants

↳ Option C : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant

↳ Option D : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives

↳ Option E : Enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique

↳ Option F : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté

↳ Option G : Enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative

Les options A, B et C sont préparées à l'INSHEA de Suresnes. **L'INSHEA proposera également une formation en option D dans laquelle la problématique de l'autisme et des troubles envahissants du développement sera plus particulièrement abordée.** Cette formation apportera des éléments de connaissances spécifiques sur ce thème mais ne prépare pas une nouvelle option.

Les options D « classique », E, F et G sont préparées à l'IUFM de Beauvais ou d'Amiens.

A ce jour, les orientations nationales relatives aux options E et G ne sont pas connues.

3. Les conditions exigées des candidats aux stages de préparation :

Les candidats à une formation CAPA-SH doivent appartenir au corps des professeurs des écoles ou au corps des instituteurs titulaires.

Les candidats s'engagent à :

↳ exercer sur un poste correspondant à l'option préparée ;

↳ suivre l'intégralité de la formation ;

↳ se présenter, à l'issue du stage, à l'examen ;

↳ exercer des fonctions relevant des aides spécialisées, des enseignements adaptés et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, **pendant trois années consécutives dans l'option choisie (année de formation comprise)** et dans le département au titre desquels l'admission au stage a été prononcée.

4. Les conditions de participation aux mouvements intra et inter départementaux :

↳ Mouvement intra-départemental 2013

Les enseignants candidats à une formation CAPA-SH et retenus en liste principale ou en liste complémentaire après tenue de la CAPD du 7 mars 2013 devront **obligatoirement participer au mouvement général en sollicitant des postes spécialisés dans l'option choisie.**

↳ Mouvement inter-départemental 2013

Les candidats à la formation CAPA-SH qui obtiendraient leur mutation dans un autre département devront reformuler leur candidature pour un départ en formation dans le département d'accueil.

5. La constitution des dossiers :

Les personnels intéressés doivent, dès à présent, demander un dossier de candidature selon l'une des modalités suivantes :

↳ en le téléchargeant depuis le portail de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise : <http://ia60.ac-amiens.fr> ,

↳ par retrait à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise - Division des affaires financières et de la formation - porte 19,

↳ en adressant une demande par voie postale (Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise - Division des affaires financières et de la formation - 22 avenue Victor Hugo - 60025 BEAUVAIS CEDEX) laquelle devra être impérativement accompagnée d'une enveloppe grand format, libellée à votre adresse et affranchie à 0.95 €.

Le dossier de candidature comporte :

- une fiche individuelle du candidat (annexe 1)
- un engagement (annexe 2)
- un avis de l'Inspecteur de la circonscription sur la demande de candidature à la formation CAPA-SH (annexe 3)

Les Inspecteurs de l'Éducation nationale de circonscription recevront les candidats pour un entretien à l'issue duquel ils exprimeront un avis de manière explicite et détaillée sur :

- les motivations du candidat
- ses aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail
- ses capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite
- ses capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes

A l'issue de l'entretien, une appréciation motivée sur la candidature sera mentionnée sur le dossier, avec les trois possibilités suivantes : **Très favorable – Favorable – Défavorable.**

Les dossiers de candidature, accompagnés d'une lettre exposant les motivations du candidat, seront examinés par les Inspecteurs de l'ASH avant transmission à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise – Division des Affaires Financières et de la Formation pour le **13 février 2013, délai de rigueur.**

Une réunion d'information ⁽¹⁾ sera organisée le 23 janvier 2013 à 9h30 à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise – salle Wagener.

Je vous remercie de bien vouloir porter cette circulaire à la connaissance des personnels de votre école ou de votre établissement.

Pour la Directrice Académique
Et par délégation
L'Inspectrice de l'éducation nationale adjointe


Nathalie VILACEQUE

(1) Pour la réunion d'information du 23 janvier 2013, les enseignants intéressés sont priés de remplir le coupon ci-joint qui sera à retourner avant le 11 janvier 2013.



académie
Amiens

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise

Objet : Stage de préparation au CAPA-SH – Année scolaire 2013-2014

RÉUNION D'INFORMATION

le mercredi 23 janvier 2013

9h30 à 12h

**Direction des Services départementaux
de l'éducation nationale de l'Oise**

Salle WAGENER

22 avenue Victor Hugo

60025 BEAUVAIS cedex

Fiche à retourner à la DAFORM

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise

22 avenue Victor Hugo

60025 BEAUVAIS CEDEX

avant le 11 janvier 2013

NOM.....

Prénom.....

En poste à

Téléphone.....



académie
Amiens



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise

**DOSSIER DE CANDIDATURE AU STAGE DE
PRÉPARATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE
POUR LES AIDES SPÉCIALISÉES, LES
ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS ET LA
SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION
DE HANDICAP (CAPA-SH)**

ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

Le dossier ci-joint devra être retourné à la Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale de l'Oise, Division des Affaires Financières et de la Formation par la voie hiérarchique, pour le **mercredi 13 février 2013** délai de rigueur.

ANNEXE 1

Renseignements personnels :

NOM : PRENOM :

NOM de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Situation de famille :

Adresse personnelle :

Téléphone : Adresse électronique :

Qualité : INSTITUTEUR PROFESSEUR DES ECOLES (rayer la mention inutile)

Titulaire depuis le :

Poste occupé :

Circonscription :

Ancienneté Générale des Services au 1^{er} septembre de l'année d'entrée en stage :

.....

Ancienneté dans l'enseignement spécialisé au 1^{er} septembre de l'année d'entrée au stage :

.....

CHOIX DES OPTIONS : (*)

N°..... A : enseignement et aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants

N°..... B : enseignement et aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants

N°..... C : enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant

N°..... D : enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions Cognitives

N°.....D « autisme »

N°.....E : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique

N°..... F : enseignement et aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA et EREA)

N°.....G : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative

(*) Si le choix porte sur deux options, indiquer un numéro d'ordre.

ANNEXE 2

ENGAGEMENT

Je soussigné(e) m'engage :

- 1) à suivre l'intégralité de la formation (après le 1^{er} septembre, les désistements doivent rester exceptionnels et être présentés sur certificat médical),
- 2) à me présenter, à l'issue du stage, à l'examen permettant d'obtenir le CAPA-SH,
- 3) à exercer dans le département de l'Oise des fonctions relevant des aides spécialisées, des enseignements adaptés et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, pendant 3 années, l'année de formation comprise.

A

, le

(signature du candidat)

ANNEXE 3

AVIS DE L'INSPECTEUR DE LA CIRCONSCRIPTION SUR LA DEMANDE DE CANDIDATURE A UNE FORMATION PREPARANT A L'EXAMEN DU CAPA-SH

CET AVIS EST FORMULE A L'ISSUE DE L'ENTRETIEN QUE L'INSPECTEUR DE LA CIRCONSCRIPTION AURA EU AVEC LE CANDIDAT.

NOM – Prénom :

Poste :

Circonscription :

Les motivations du candidat :

.....
.....
.....
.....
.....

Aptitudes du candidat à s'insérer dans une équipe de travail :

.....
.....
.....
.....
.....

Capacités d'adaptation du candidat aux fonctions qu'il sollicite :

.....
.....
.....
.....
.....

Capacités du candidat à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes :

.....
.....
.....
.....
.....

Dernière note d'inspection :

Date :

AVIS TRES FAVORABLE, FAVORABLE, DEFAVORABLE (rayer les mentions inutiles)

A, le
(signature)